

Commission permanente du 22 juillet 2021

**Rapport n° CP 2021-223
Politique régional en faveur de la santé en Ile-de-France
3ème affectation pour 2021****AMENDEMENT****Projet de délibération**


Ajout d'un article ainsi rédigé :

Décide de reconduire les tests Covid-19 gratuits et sans rendez-vous, dans les centres fixes ou mobiles de la région, tant que la situation sanitaire l'exige.**Exposé des motifs :**

Emmanuel Macron a annoncé lundi 11 juillet, lors de son allocution télévisée, la fin du remboursement des tests PCR et antigéniques "de confort". Quant à la région Ile-de-France, elle a indiqué, le 9 juillet, sur son site¹, avoir "terminé" ses actions en faveur de la gratuité des tests PCR et antigéniques près des grandes gares et des centres commerciaux. Elle a également mis fin aux bus dans les zones rurales.

Des décisions extrêmement discutables quand on connaît la situation économique précaire d'un grand nombre de Franciliennes et de Franciliens, notamment ceux situés dans les zones rurales. En outre, en plus d'être la région de France la plus touchée par le virus², l'Ile-de-France est le plus grand désert médical³. Accéder aux soins est un vrai parcours du combattant pour les Franciliens.

Pour toutes ces raisons, le groupe RN-IDF exhorte la région à reconduire les tests covid-19 gratuits et sans rendez-vous.



Wallerand de Saint Just

¹ <https://www.iledefrance.fr/testcovid19#gares>

² <https://www.ledauphine.com/sante/2021/06/09/quelles-regions-ont-ete-les-plus-touchees-par-le-covid-19>

³ <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-ile-de-france-premier-desert-medical-de-metropole-20201211>

Conseil régional
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 22 JUILLET 2021**Rapport n° CP 2021-223 : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France - 3ème affectation pour 2021****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté après l'article 8 de la délibération :

« Le Conseil Régional d'Île-de-France mandate la Présidente de Région, qui est habilitée à autoriser les créations d'instituts de formation en masso-kinésithérapie ainsi qu'à en fixer les capacités d'accueil, pour refuser systématiquement les demandes opérées dans le seul but de réaliser des bénéfices sur la gestion des établissements de formation. »

Exposé des motifs :

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales, voté en décembre 2016 dans le rapport CR 225-16, a acté les enjeux et les orientations de la politique régionale en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2016-2022. On retrouve notamment la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels de rééducation, ainsi que l'importance d'augmenter le nombre de professionnels s'installant dans les territoires carencés.

La Seine-et-Marne est un département qui est carencé en professionnels de la rééducation, avec en moyenne 7 masseurs-kinésithérapeutes pour 10 000 habitants. La Présidente de la Région Île-de-France a donné l'autorisation d'ouvrir 2 promotions de 29 étudiants dans ce département d'Île-de-France à la rentrée dernière, dans des conditions bien différentes. Les 29 étudiants de Fontainebleau, inscrits à l'Université de Créteil, paieront les frais d'inscriptions universitaires : quelques centaines d'euros par an. Leurs camarades inscrits à Meaux, eux, devront s'acquitter de 9150€ de frais d'inscription annuels : cette formation est, dès son année de création, la deuxième plus coûteuse de tout le territoire national. La différence de frais d'inscription entre ces étudiants tient à peu de choses : la décision politique de la Région Île de France, qui a fait le choix d'attribuer 29 places à l'IFMK de l'Est Francilien, dont la vocation est notamment de réaliser du profit sur la formation des professionnels de Santé de demain.

La grande majorité des étudiants qui s'inscrivent dans des IFMK si coûteux sont contraints de s'endetter lourdement pour pouvoir s'acquitter de leur frais de scolarité. Ces emprunts, pouvant aller jusqu'à 60 000€, provoquent de l'anxiété quant à l'avenir, et nuisent considérablement aux conditions de vie et d'études des étudiants en masso-kinésithérapie. Cette situation les amène par ailleurs à privilégier, à la fin de leur formation, des choix de carrières visant à rembourser le plus vite possible ces dettes : les néo-professionnels fortement endettés vont privilégier les territoires les plus rentables plutôt que de s'installer en territoire carencé sous conventionnement de secteur 1.

Les choix récents de la Présidente de la Région Île-de-France vont à rebours des besoins du territoire en termes d'offre de masso-kinésithérapie, l'objet de cet amendement et de limiter les risques que cela se reproduise à l'avenir.



Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen